

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/ 2020**

Affiché du 15/07/2020 au 14/08/2020

L'an deux mil vingt le dix juillet à 10h15, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à la salle de la cantine pour des raisons de salubrité publique compte tenu de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Michel **ICART**, maire.

Date de la convocation : le 3 juillet 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents : Michel **ICART**, maire – Olivier **FERNANDEZ** adjoint - Claude **HARTZ-PEYRAT**, adjointe – Bernard **BRUNEL** – Pierre **SUTRA** – Delphine **CARTA**.

Absents ayant donné procuration : François **GUILHEM** procuration à Pierre **SUTRA** – Bernard **BRUNEL** procuration à Michel **ICART** – Emilie **PIFFERO** procuration à Olivier **FERNANDEZ** – Nadine **ESTAQUE** procuration à Michel **ICART** – Emmanuelle **SARRAMALHO** procuration à Claude **HARTZ-PEYRAT** – Laure **GERARD** procuration à Delphine **CARTA**.

Secrétaire de séance : Claude **HARTZ-PEYRAT**

Michel ICART ouvre la séance à 10 heures 15.

1/ Décision de tenir à huis clos le conseil municipal pour raisons sanitaires

Le Maire propose au conseil municipal de tenir l'intégralité de la séance du conseil municipal de ce jour à huis clos, pour des raisons de salubrité publique compte tenu de la situation d'état d'urgence sanitaire actuelle liée à l'épidémie de Covid-19.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3/ Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Finances Publiques.

Cette désignation se fera à partir d'une liste de présentation comportant 24 noms, soit 12 pour les commissaires titulaires et 12 pour les suppléants qui sera adressée à Monsieur le Directeur des Finances Publiques.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dresser la liste de présentation demandée (jointe en annexe).
- de mandater Monsieur le maire pour instruire l'ensemble du dossier et réaliser les décisions de cette délibération.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Fixation du prix des repas pour la restauration scolaire du 01/08/2020 au 31/07/2021

Le prix du repas livré par CASTA à Massat est de 4,40 euros pour les enfants et 5,40 euros pour les adultes du village. La mairie prendra en charge 50% de ce tarif, soit 2,20 euros, le prix par enfant par famille reste donc à 2,20 euros, sauf dans le cas de repas occasionnels qui seront facturés 4,40 euros.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5/ Demande de subvention pour l'achat de matériel sportif pour l'école

La demande de l'école pour un ensemble de matériel est de 463,80 euros.

Monsieur le Maire propose que la mairie participe pour 231,90 euros et le Conseil Départemental pour 231,90.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6/ Délégués titulaires et suppléants au sein de l'Agedi

Madame Claude HARTZ PEYRAT est désignée comme représentante de la commune à l'Agedi

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7/ Modification du pacte fiscal passé avec la CCCP

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8/ Modification règlement intérieur

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision de le présenter ultérieurement.

Vote = Pour 11 Contre : 0 Abstention : 0

9/ Décisions modificatives (DM)

Vote de crédits supplémentaires 2020 – Notification subvention FDAL : INSTALLATION DE DEUX RESERVES DECI – PR1

Monsieur le maire rappelle au conseil la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental pour l'année 2020 et précise que la notification vient de nous parvenir. Il propose la prise en compte suivante :

Intitulé	Article - opération	Chapitre	Crédits supplémentaires à voter	
			Recettes	Dépenses
INSTALLATION DE DEUX RESERVES DECI – PR1	21568-115	21		9 700
	1323-115	13	9 700	
Total égal			9 700	9 700

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter cette proposition,
- de mandater Monsieur le maire pour instruire l'ensemble du dossier et réaliser les décisions de cette délibération.

Vote de crédits supplémentaires 2020 – Notification subvention FDAL : Travaux de voirie 2020 – PR 2

Monsieur le maire rappelle au conseil la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental pour l'année 2020 et précise que la notification vient de nous parvenir. Il propose la prise en compte suivante :

Intitulé	Article - opération	Chapitre	Crédits supplémentaires à voter	
			Recettes	Dépenses
Travaux de voirie 2020 (voirie sous mandat)	2151-116	21		11 000
	1323-116	13	11 000	
Total égal			11 000	11 000

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter cette proposition,
- de mandater Monsieur le maire pour instruire l'ensemble du dossier et réaliser les décisions de cette délibération.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

10/ Motion pour le maintien de la trésorerie d'Oust-Massat

Monsieur le Maire propose de voter une motion pour le maintien de la proximité de la trésorerie.

Vote = Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

11/ Questions diverses

Monsieur **Pierre Sutra** propose un accès aux sanitaires de l'école durant la période estivale. Monsieur le Maire va faire changer le barillet d'une toilette afin de l'ouvrir.

Madame **Delphine CARTA** soumet une demande de l'AFP pour prendre aide financièrement les travaux pour la piste de Régudet à partir de la source jusqu'au fond de l'AFP, soit environ 950 mètres. Monsieur le Maire prend en compte la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h
Le secrétaire de séance : Claude HARTZ-PEYRAT